

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 juillet 2004 – 19 h 00

COMPTE RENDU

**1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 4 juin 2004.

**2. Point sur les travaux.**

- *Chantiers en cours :*

**Restauration de la Chapelle Notre Dame de la Clarté :** les travaux ont été réceptionnés aujourd'hui en présence de l'architecte des bâtiments de France et les cloches ont pu sonner à nouveau en toute sécurité.

**Extension de l'école maternelle du Gourandel :** les travaux se terminent dans les délais et la réception du chantier est programmée à la fin du mois.

- *Divers :*

Création d'une rampe d'accès à l'école du Centre avec installation d'une barrière et d'un portillon.

Une campagne de marquage au sol a été réalisée notamment en centre-ville où les commerçants discutent sur l'instauration d'une zone bleue sur certains parkings du centre-ville.

Assainissement : les travaux d'extension de la rue Belle Aurore sont terminés et ceux du secteur de Kermestre seront réceptionnés prochainement.

Une convention de mise à disposition d'un terrain au Pont de Baud sera signée avec un riverain en contre-partie de l'entretien de la parcelle concernée.

Une convention de location de la maison du cimetière sera signée avec un locataire, également en contre-partie de petits travaux d'entretien et de surveillance des lieux.

**3. Extension de l'école maternelle du Gourandel : Avenants au marché.**

Plusieurs avenants relatifs aux travaux ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui les a approuvés lors de sa séance du 9 juillet 2004 : il s'agit d'avenants en plus-value et en moins-value sur des prestations prévues mais qui ne seront pas réalisées par le titulaire initial du marché mais par le titulaire d'un autre lot.

- Lot 1 - Gros œuvre - Le Bâtiment Pontivien : - 709.19 € soit -1,68 %.
- Lot 2 - Charpente bois - Les Charpentes Armoricales : + 957 € soit +12,20 %.
- Lot 4 - Menuiseries aluminium extérieures - Plastimétal : + 1 320,78 € soit + 6,45 %.
- Lot 5 - Menuiseries bois - Le Palmec : + 1 104,95 € soit + 17,68 %.
- Lot 10 - Plomberie chauffage - Le Prince-Le Breton : -1 700,87 € soit - 20,84 %.

Au total, les différents avenants représentent une plus value de 1,58 % du marché H.T. dont le montant initial était de 116 008 € H.T. pour une estimation de 146 850 € H.T. : soit une économie de 30 842 €.

#### **4. Marchés publics- restauration scolaire – autorisation de signature du marché.**

Le conseil municipal suit la proposition de la commission d'appel d'offres qui a décidé lors de sa séance du 9 juillet 2004 de confier le service de la restauration scolaire à la société Océane de Restauration de Saint-Avé : le Maire est donc autorisé à signer le marché à intervenir.

	OCEANE DE RESTAURATION (56)	Scolarest (44)	RESTECO (35)
<b>REPAS MATERNELLE</b>	1,85 € HT	1,88 € HT	2,05 € HT
<b>REPAS PRIMAIRE</b>	2,01 € HT	2,05 € HT	2,10 € HT
<b>REPAS ADULTE</b>	2,58 € HT	3,00 € HT	2,47 € HT
<b>REPAS CENTRE AERE et PETITES VACANCES</b>	2,09 € HT	2,07 € HT	2,25 € HT

#### **5. Restauration scolaire - Tarif du repas.**

Le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation du prix du repas autorisée par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances du 10 juin 2004, soit 2 %: pour mémoire, la variation autorisée en 2003 était de 2,3 %.

Soit les prix suivants pour les repas pour l'année scolaire 2004-2005 :

Enfants de BAUD	: 2,62 € (2,57 € en 2003).
Enfants hors commune	: 2,88 € (2,82 € en 2003).
Adultes	: 5,60 € (5,49 € en 2003).

#### **6. Lotissement communal de Kermestre - Dépôt des pièces.**

Le conseil municipal décide que l'étude de Maîtres GEFFROY et HUET sera destinataire de l'acte de dépôt des pièces administratives du lotissement communal de Kermestre.

#### **7. Modification du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs sera modifié afin de permettre la promotion d'un agent communal au grade d'agent de maîtrise.

## **8. Recrutement de deux apprentis - Service espaces verts.**

Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs au recrutement de deux apprentis pour le service des espaces verts : Monsieur Fabien BELLEGUIC d'Inguiniel pour un CAP et Monsieur Florian FOUASSIER de Languidic pour un BEP.

## **9. Prix du concours des maisons fleuries.**

Afin de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries, le conseil municipal propose d'affecter un crédit de 1 000 € qui sera réparti par le jury communal.

## **10. Renouvellement du contrat de service de balayage de la voirie.**

Le Maire est autorisé à conclure un contrat de service de balayage de la voirie avec la société LORIS de Lorient, pour une prestation mensuelle de 4 heures d'un montant de 274 € H.T. par intervention.

## **11. Lancement du projet CARTOLIS 2.**

Monsieur Bernard LE PALLEC reprend la présentation du projet CARTOLIS 2, telle qu'elle avait été faite le mardi 29 juin 2004 au Cartopole, afin d'expliquer au conseil municipal le contenu du projet dont l'objectif principal est de mutualiser les archives des 5 départements bretons sur un réseau informatique et numérique qui serait piloté par le Cartopole.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal qui émet un avis favorable à la poursuite du projet sous réserve de l'obtention de la participation financière des différents partenaires : la DRAC, la Région, les 5 Départements Bretons.

## **12. Questions diverses.**

1. Accord du conseil municipal pour l'émission d'un titre de recette de 328,79 € pour l'utilisation du copieur couleur de la bibliothèque par le Pays Touristique de la Vallée du Blavet.
2. Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de pré-équipement en gaz du lotissement de Kermestre.
3. Le Maire est autorisé à signer le contrat d'engagement avec l'Orchestre de Bretagne pour un concert programmé au Scaouët le 1<sup>er</sup> Octobre 2004 (Schubert, Prokofiev, Harvey...).
4. Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de déplacements à la bibliothèque et à la piscine pour les écoles Diwan et Sainte-Anne.
5. Le contrat de location d'une partie des ateliers des services techniques en faveur de la société Fic Ernamor sera prolongé d'un mois.
6. Le contrat de location de l'atelier relais n°2 à la société Arial est reconduit jusqu'au 30 juin 2005.
7. L'Association des Enfants de la Clarté accepte de reconduire la convention de location de la salle du gymnase pour le tennis de table.

8. Une caution de 150 € sera demandée aux gens du voyage au moment de leur installation. Avant sa restitution, la police municipale devra constater que les lieux occupés restent propres et n'ont pas été dégradés.
  
9. Dans le cadre de la mise en place d'un "service enfance-jeunesse", les FRANCAS (Fédération Nationale Laïque de Structures et d'Activités Educatives, Sociales et Culturelles) propose d'accompagner la commune dans sa démarche de diagnostic, d'état des lieux, de recrutement d'un animateur jeunesse, de création d'un comité de pilotage, d'un groupe de suivi et de réflexion : la durée de la convention est d'un an pour un coût de 10 000 €.  
Le conseil municipal donne son accord à l'exception de Monsieur Christian CORRIGNAN qui souhaiterait que l'animateur soit embauché pour l'établissement du diagnostic.